



**Séance du 27 octobre 2022**

-----  
Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

**Présents :** Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, Rémy FRISON, Corine VOGEL.

**Absents excusés :** Cornelia ROTT (donne pouvoir à Michel LINGER), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Lilliane JUNKER (donne pouvoir à Corine VOGEL), Bruno ROTT (donne pouvoir à Rémy FRISON).

Nombre de conseillers élus : 19      En fonction : 19      Présents : 14

---

**OBJET :      3. TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**3.2 CREATION D'UN PÔLE SPORTIF ET PAYSAGER – FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AMATEUR - : Dépôt d'une demande de subvention – délibération complémentaire**

Par une délibération en date du 27 juin 2022 le Conseil Municipal de la commune de SEEBACH a décidé - dans le cadre de la création de son pôle sportif et paysager prévoyant la création de deux terrains de football – de saisir la Fédération Française du Football Amateur afin de demander à pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.).

La commune de SEEBACH va faire réaliser 2 terrains de football : un terrain d'honneur en gazon naturel et un demi terrain d'entraînement en terrain synthétique à l'arrière de la salle de fêtes de SEEBACH. Ces deux terrains seront également éclairés.

Dans le cadre de cette opération, des subventions ont été demandées au Département du Bas-Rhin - devenu entretemps la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) – à l'Etat et à la Région GrandEst.

Il est ici précisé que ce projet est dorénavant inscrit dans le PTRTE et est soutenu à ce titre par la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG - dont fait partie la commune de SEEBACH et l'Etat.

Ces projets ont également bénéficié du soutien du Conseil Départemental via une subvention dans le cadre du fonds de développement et d'attractivité.

**I) PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEEBACH :**

La commune de SEEBACH est située au cœur de l'Alsace du Nord, à proximité de WISSEMBOURG dont elle est éloignée de 9 km. Compte tenu de sa situation géographique, la commune de SEEBACH se retrouve au carrefour de nombreux villages alentours.

La commune de SEEBACH comprend 1 750 habitants et prospère dans un bassin de population de 7 000 habitants environ. C'est la deuxième plus importante commune du Pays de WISSEMBOURG qui vit en complémentarité avec les pôles structurants voisins (SOULTZ-SOUS-FORETS, WISSEMBOURG, SELTZ) et profite également de sa proximité avec la frontière allemande.

Village « Blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé, la commune de SEEBACH dispose d'un centre ancien classé composé d'alignements uniques de nombreux corps de ferme. Le centre de la commune est majoritairement composé d'habitations anciennes. La périphérie de la commune comprend des constructions plus récentes et la ZAC des Prunelles permet, depuis 2016, la réalisation de nouvelles constructions tant individuelles que collectives. Ceci permettra de développer l'offre dans ce domaine et permettra à toutes les générations de pouvoir disposer d'une offre en la matière.

La commune dispose aujourd'hui d'une situation intéressante pour ses habitants puisque beaucoup de services et de commerces se trouve sur le ban communal : une école maternelle, une école élémentaire, un périscolaire, des professionnels de santé - cabinet de 3 kinésithérapeutes, deux médecins, un dentiste, une pharmacie, trois cabinets d'infirmières, une sage-femme - un supermarché, une agence postale, une boulangerie, un boucher-traiteur, deux salons de coiffure, une esthéticienne, un tabac-presse et plusieurs restaurants.

Enfin, SEEBACH, dispose également d'une très importante activité associative (+ de 30 associations) qui rythme tout au long de l'année l'activité de la commune.

Cette activité associative et culturelle concerne non seulement les habitants de SEEBACH mais également tous les habitants des autres communes alentours qui participent également au rayonnement de SEEBACH dans les environs.

Cependant, ce diagnostic positif est néanmoins obscurci par plusieurs constats négatifs dont le principal est la démographie.

En effet, la commune de SEEBACH doit faire face à un constat alarmant : au dernier recensement INSEE, sa population a diminué de 2 % et le nombre de jeunes décroît fortement.

Pour retourner cette tendance et assurer un avenir positif à ses citoyens, le Conseil Municipal, par des délibérations en date du 26 mai 2016 et du 5 avril 2018, a validé le schéma global d'aménagement qui avait été présenté en réunion publique le 21 avril 2016.

L'objectif de ce schéma est multiple :

- Rendre SEEBACH plus attractif auprès des jeunes générations souhaitant rester ou venir s'installer dans notre commune en favorisant les solutions pour les loger avec notamment plusieurs dizaines de logements à créer sur la ZAC des Prunelles.
- Permettre la création d'un nouveau Cœur de Village, sous forme d'éco-quartier, avec la réalisation d'un Parc public de plus d'un hectare, véritable poumon vert de la commune, écrin dans lequel doit venir s'insérer des projets privés prévoyant notamment la création d'un nouveau supermarché CARREFOUR CONTACT - d'une surface de vente d'environ 800 m<sup>2</sup> - deux lots médicaux avec un cabinet de médecin, un de sage-femme, un d'infirmières et un cabinet de kinésithérapeutes le tout situé juste en face de la pharmacie; un parking municipal et un espace destiné à accueillir des manifestations au centre de la commune et situé au 94, rue des Eglises, juste en face de la Mairie.

- Renouveler ou moderniser les infrastructures publiques vraiment obsolètes ou plus aux normes (vestiaires et club-house du foot, absence d'éclairage du terrain principal ...) et regrouper sur un même site les installations sportives et culturelles,
- Favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire avec des infrastructures qui manquent sur le secteur concerné.

Plusieurs points de ce programme ont déjà été mis en œuvre. Le Parc a déjà bien avancé et devrait être terminé à l'automne 2022. Le CARREFOUR CONTACT est terminé et a commencé à recevoir ses clients le 4 septembre 2019. Les projets de lots médicaux sont en cours de préparation et devraient déboucher sur des ventes de terrains et des dépôts de permis de construire avant la fin de l'année 2022. Sur la ZAC des Prunelles, les travaux de la deuxième tranche ont commencé et un permis de construire pour un premier collectif a été déposé.

A noter que le projet de SEEBACH a été reconnu et a gagné le trophée des collectivités d'Alsace en aménagement et urbanisme décerné en octobre 2019.

Afin de pouvoir finaliser le programme et les objectifs prévus il convient donc de s'occuper des futurs projets d'une part du 94, rue des Eglises, d'autre part du nouveau Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS).

Nous verrons successivement pour chacun des deux dossiers la nature et la description de l'opération et les objectifs poursuivis **(A)**, le coût prévisionnel de l'opération et le montant de la subvention demandée **(B)**.

## **II) PROJET DE LA COMMUNE DE SEEBACH**

Nous verrons successivement la nature et la description de l'opération et les objectifs poursuivis **(A)**, avant d'examiner le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement **(B)**.

### **A) Nature et description de l'opération :**

Afin de favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble - non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire - il est apparu opportun de doter la commune de SEEBACH d'infrastructures qui manquent sur le secteur Nord Alsace.

Ces infrastructures concernent notamment la création d'un nouveau pôle sportif et paysager comprenant un nouveau terrain de football d'honneur en gazon naturel complété d'un demi terrain d'entraînement en synthétique. Ces deux terrains seront également éclairés.

Le projet Nouveau Cœur de Village a été implanté sur l'ancien terrain de football d'honneur de la commune. A cette occasion, la commune avait pris l'engagement, lors de différentes réunions publiques, de créer un nouveau Pôle sportif et paysager. Cet engagement a également été confirmé par plusieurs délibérations du Conseil Municipal.

Ce nouveau Pôle sportif et paysager comprend :

- la création d'un nouveau terrain de football d'honneur en gazon naturel et un demi terrain en synthétique,
- la construction d'un nouvel équipement public mutualisable qui pourra être utilisé par les usagers des installations sportives ainsi que par toutes les autres associations qui souhaiteraient utiliser ces équipements,
- la rénovation de la salle des fêtes de SEEBACH datant du début des années 1980 et qui a été remise aux normes à l'été 2018 et bénéficie depuis d'un avis favorable de la commission de sécurité.

Cependant, ne seront intégrés dans la présente demande de subvention que la création des deux terrains de football. La construction du club-house et d'un nouvel équipement public mutualisable ainsi que la rénovation de la salle des fêtes de SEEBACH, remise aux normes à l'été 2018, feront l'objet, quant à eux, d'un prochain projet spécifique.

Le choix d'implantation des 2 terrains de football s'est fait conformément aux souhaits de la commune de SEEBACH, d'économie du foncier et de renforcement du pôle structurel et sportif du village, en privilégiant les interactions entre les différents équipements du site présents et futurs (salle de fêtes, espace vert multifonctionnels, stationnements) en cohérence avec le plan global décidé par la commune. La position de l'équipement sur le site présente de nombreux avantages : vue vers le village d'un côté et vue sur le paysage naturel, notamment les Vosges du Nord et le vignoble de l'autre côté, relations visuelles directes entre le nouvel équipement, les espaces verts et la salle des fêtes.

La commune de SEEBACH souhaite créer un terrain de football d'honneur en gazon naturel et un demi terrain d'entraînement en synthétique de dernière génération. Ceux-ci serviront pour l'AS SEEBACH mais également pour tous les clubs aux alentours qui sont regroupés dans l'Entente des Villages d'Alsace du Nord (EVAN) et l'A2SW. Cet équipement a donc vocation à concerner et intégrer une grande partie des communes d'Alsace du Nord. En effet, l'EVAN représente environ 13 équipes (de U13 à U19 soit de 12 à 18 ans) et 200 joueurs regroupant les équipes des communes de CLEEBOURG, ROTT, OBERHOFFENLES- WISSEMBOURG, STEINSELTZ, RIEDSELTZ, WISSEMBOURG, SCHLEITHAL, SEEBACH, SINGEN, TRIMBACH, CROETWILLER, EBERBACH-SELTZ, OBERLAUTERBACH, WINTZENBACH, SALMBACH, NIEDERLAUTERBACH et SCHEIBENHARD.

L'A2SW représente quant à elle environ 110 joueurs (U7, U9 et U11) regroupant les équipes des communes de SEEBACH, ALTENSTADT, SCHLEITHAL et WISSEMBOURG.

Ces 2 regroupements attendent avec impatience la réalisation de ce nouvel équipement qui leur permettra d'exercer leurs activités sportives dans les meilleures conditions, plus longtemps (10 mois) et plus souvent (40 h par semaine).

En effet, le terrain d'entraînement synthétique permet de par sa nature de jouer beaucoup

plus longtemps dans l'année (10 mois au lieu de 5 ou 6 mois pour les terrains en herbe) et y compris en période hivernale (octobre à mars) et résiste beaucoup mieux que les terrains dits naturels qui deviennent rapidement boueux, impraticables et surtout inutilisables pour une activité sportive aussi intense.

Par ailleurs, il n'existe que 3 terrains synthétiques dans toute l'Alsace du Nord : HATTEN, SELTZ et WISSEMBOURG sachant que seul le terrain de WISSEMBOURG se situe sur le secteur géographique de ces deux ententes. Enfin, ce seul terrain est une première génération qui a plus de 10 ans et est énormément mis à contribution étant l'unique terrain synthétique du secteur. Le fait de n'avoir qu'un seul terrain synthétique pour tout le secteur engendre des frictions entre les différents clubs toutes les équipes voulant avoir les mêmes créneaux d'entraînement en raison des contraintes de la vie courante (travail, école ...). La situation est également la même pour l'organisation des matches du week-end. Le terrain de WISSEMBOURG est par ailleurs très éloigné pour certaines équipes, qui sont aux extrémités du ressort de ces deux ententes, ce qui engendre des difficultés organisationnelles supplémentaires.

Ainsi, la commune de SEEBACH - qui veut développer ces deux nouveaux terrains - se situe, là aussi, au centre de l'espace géographique pour l'EVAN et l'A2WS. Cette volonté est saluée par les deux ententes qui insistent particulièrement sur le choix sur le bon emplacement géographique concernant l'implantation de cet équipement.

Plus techniquement, ces terrains de football sont prévus pour une utilisation niveau 5 au sens du règlement de la Fédération Française de Football. Dans ce cadre toutes les préconisations seront respectées : la géométrie réglementaire du terrain (dimensions, dégagement périphériques), les buts pour le jeu à 11 et à 8, les abris, les poteaux de corner, le traçage des lignes, mains courantes grillagées, pare ballons à l'arrière des buts, l'éclairage du terrain ...

Un réseau de drainage et un caniveau seront mis en œuvre en sous face pour permettre une évacuation efficace des eaux pluviales des terrains.

Les terrains seront clos pour limiter toutes dégradations venant de l'extérieur. Pour les terrains : la pérennité de l'installation, la facilité d'entretien et des qualités sportives sont les enjeux.

Il sera composé d'une sous couche élastique coulées en place de 25mm d'épaisseur (pas de joint), qui est perméable et dispose de qualité mécanique pour une résistance de 25 ans. Par conséquent il n'est plus nécessaire de refaire l'infrastructure du terrain entre les deux premiers changements de tapis (économie et pérennité). Offrant un bon confort de jeu, cette sous couche permet de mettre en œuvre des gazons moins épais (32 à 45mm), donc moins onéreux à l'achat, à l'entretien et au recyclage.

Le terrain d'honneur en gazon naturel reprendra quant à lui les meilleurs standards de ce type d'équipement.

## **B) Coût prévisionnel de l'opérations, plan de financement, calendrier, montant de la subvention sollicitée :**

Nous verrons successivement le coût prévisionnel pour la création des deux nouveaux terrains de football (1 terrain d'honneur en gazon naturel et un demi terrain d'entraînement

en synthétique (2°) ainsi que le plan de financement de l'opération (3°) le calendrier de l'opération (4°) et finalement le montant de la subvention sollicitée (5°).

**1°) Nouveau pôle sportif et paysager – création d'un nouveau terrain de football d'honneur en gazon naturel et demi terrain d'entraînement en synthétique :**

<b>COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX (terrain de football d'honneur en gazon naturel et demi terrain d'entraînement en synthétique)</b>	
Réalisation des deux nouveaux terrains	960 000 € HT
Honoraires + Tolérances et révisions + Equipements spécifiques divers (éclairage des deux terrains notamment).	192 000 € HT
<b>Sous-total terrain (travaux + honoraires)</b>	<b>1 152 000 € HT</b>
<b>Sous-total travaux éligibles terrain (hors honoraires)</b>	<b>1 114 080 € HT</b>

**3°) Plans de financement de l'opération :**

Cf annexe

**4°) Calendrier de l'opération :**

- Commencement des travaux août 2022,
- Fin des travaux fin 2022.

**5°) Montant de la subvention sollicitée :**

La commune souhaite solliciter la Fédération Française du Football Amateur afin de demander à pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.). Cette subvention pourrait atteindre un montant de 20 000 €.

Ces aides viendront s'ajouter aux aides qui seront versées par la CEA, la Région Grand'Est et l'Etat.

Le reliquat entre les aides perçues et le coût réel des travaux restera à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces différents points.

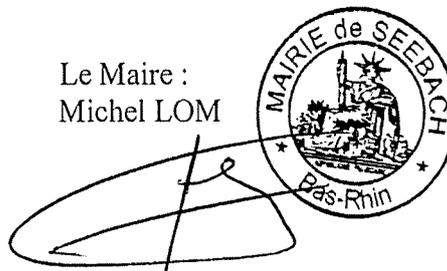
## LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les programmes et les projets présentés ainsi que le plan de financement correspondant,
- **AUTORISE** la commune de SEEBACH à solliciter les subventions auprès de la Fédération Française du Football Amateur afin de demander à pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Michel LOM

Le Maire :  
Michel LOM



Délibération rendue exécutoire  
Vu la réception en Sous-Préfecture  
Vu la publication





**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL  
DU PROJET**

**NOUVEAU POLE CULTUREL LOISIR ET SOCIAL (PCLS)**

**TERRAIN D'HONNEUR EN GAZON NATUREL**

**DEMI- TERRAIN EN SYNTHETIQUE**

**ECLAIRAGE DES DEUX TERRAINS EN LED**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
<p>2°) Nouveau pôle culturel loisir et social (PCLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût estimatif travaux (terrain d'honneur en gazon naturel + demi terrain d'entraînement en synthétique.)</li> <li>Honoraires : (mission de programmation ; essais géotechniques ; relevés géométriques ; pré-études divers ; diagnostics, indemnisation des jurés ; indemnités de concours pour les candidats non-retenus ; maîtrise d'œuvre ; ordonnancement, pilotage et coordination ; coordination sécurité/santé ; contrôle technique ; assurance dommage-ouvrage ; révision marchés).</li> <li>Tolérances et révisions : (aléas Maître d'ouvrage ; révision marchés travaux « phase étude » ; révision marchés travaux « phase travaux » ; tolérance ouverture des offres ; tolérance fin de chantier).</li> <li>Equipements spécifiques divers : complément équipement / mobilier ; éclairage en led des deux terrains ; raccordement réseaux ; reprographie et publicité)</li> </ul>	960 000,00 € HT	100%	<p>LAF (Ligue Alsacienne du Football Amateur) :</p> <p>ÉTAT : Demande effectuée au titre de la DETR 2022 au titre du point II : Développement économique, socio-culturel, environnemental et touristique – 2°) opérations contribuant au développement sportif et socio- culturel a) équipements sportifs : DETR</p> <p>Département 67 : contrats départementaux – fonds d'attractivité et de développement</p> <p>Région GRAND'EST</p> <p>Commune</p>	20 000, 00 €	1,79 %
Total Global	1 152 000,00 € HT				
<b>TOTAL Eligible (hors honoraires)</b>	<b>1 114 080,00 € HT</b>	<b>100%</b>		<b>1 114 080,00 € HT</b>	<b>100%</b>



Le Maire :  
Michel LOM

